

Paris, le 4 février 2013

SYNAPSES
Monsieur Luc LADONNE
Président
55 rue Lacordaire
75015 PARIS

REF : CSOV-13/0240- GHJ/CO

Monsieur le Président,

Je vous accuse réception de votre courrier du 23 janvier 2013 pour lequel le Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires m'a chargée de vous répondre.

J'ai visionné l'émission de la chaîne D8 dont vous nous avez transmis l'URL.

Dans l'intervention du Docteur vétérinaire Jean-Yves JOUGLAR, j'ai effectivement pu constater que notre confrère avait évoqué brièvement une obligation, mais sans préciser qu'il s'agissait d'une obligation réglementaire ou légale. Il me semble que cela doit plutôt être entendu comme une obligation morale, celle du propriétaire soucieux de protéger médicalement son animal contre une maladie grave, potentiellement mortelle.

Dans la seconde intervention, j'ai effectivement relevé que Pauline CAMUS déclare que les chiens, chats et furet doivent obligatoirement être identifiés par transpondeur électronique – ce qui est manifestement erroné eu égard aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime.

Cependant peut-être s'agit-il d'un « raccourci journalistique », résultat d'un découpage malencontreux de son propos ?

En effet ces dispositions ne sont effectivement applicables, en ces termes, que pour les voyages des jeunes chiens, chats et furets dans les pays de l'Union Européenne.

Nous allons donc alerter Madame Pauline CAMUS vis-à-vis de ces difficultés et de la nécessité d'une grande prudence et d'une précision rigoureuse lors de ce type d'interview.

Concernant votre demande de rendez-vous, le Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Vétérinaires vous propose de rencontrer Madame Dona SAUVAGE, secrétaire générale, et moi-même, qui sommes en charge des affaires concernant les animaux de compagnie.

Nous pourrions donc vous proposer la date du 13 février à 14h, au siège du Conseil Supérieur.

Espérant avoir répondu au mieux à vos préoccupations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Adjointe à la Secrétaire Générale
chargée de la cohérence de l'action ordinale



Ghislaine JANÇON

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES VÉTÉRINAIRES